

disparaîtra bientôt, pour faire place à celui d'Avenas. Jusqu'à la Révolution, le Chapitre de Saint-Vincent de Mâcon a eu la nomination des curés d'Avenas.

Vers la fin de son règne, si éprouvé, et alors que Louis-le-Pieux mettait ordre à ses affaires, pour se préparer au jugement de Dieu, il songea encore à son église de Pélage, la comprit parmi celles qui jouirent de ses derniers bienfaits, et la dota d'un remarquable autel en calcaire blanc, qu'on y admire encore aujourd'hui et que son curé et ses fabriciens surent conserver, lorsque, sous la Restauration, il fut sérieusement question de le transporter au Musée de Lyon. Cet autel ne fut inauguré qu'après le décès du monarque, puisque dans la curieuse inscription qu'on lit encore au côté de l'épître, se trouve la date précise de sa mort.

L'ensemble de ces faits a sa base historique dans une charte de Louis-le-Pieux, donnée l'an 815, et qui se trouve depuis longtemps à la portée de tout le monde, au tome IV du *Gallia Christiana*, aux preuves : page 264. Ce texte vaut la peine d'être reproduit ici en partie.

« In nomine Domini Dei et Salvatoris nostri Jesu-Christi. Hludovicus divina ordinante providentia Imperator Augustus... Notum sit quia placuit nobis... res proprietatis nostræ quæ sunt in pago Lugdunensi, in villa quæ vocatur Rosarias, quas olim quædam fœmina Domini sanctimonialis, nomine Anstrudis, Domino et genitori nostro Karolo bonæ memoriæ præstantissimo Imperatori per cartulam delegavit (1) donationis, ecclesiæ sancti Vincentii Matisconensis tradere, ubi Hildebaldus episcopus præest. Has itaque res... quantumcumque eadem sanctimonialis fœmina in eadem villa sua fuit possessio, et presenti tempore nostri juris atque possessionis in eadem villa Rosarias in re proprietatis est, totum et ad integrum, vel in exquisitum, prædictæ ecclesiæ

---

(1) *Delegavit*... Cette expression est remarquable. A ce mot, le Glossaire de Ducange renvoie à *Mediator*. Ce qui prouve que le don fait par Anstrude à Charlemagne était un fidéicommiss que la loi n'interdisait pas, et qui explique la revendication de l'évêque de Mâcon auprès de Louis-le-Pieux.